



---

**Conseil général**  
Échange

A1213-CG-042

## **Analyse de la conjoncture économique**

20, 21 et 22 mars 2013

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec  
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3  
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7  
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888  
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999  
Télocopie : (418) 649-8800

## 1. Perspectives économiques

### 1.1 L'horizon économique mondial

Le communiqué de presse de la Banque du Canada du 23 janvier dernier<sup>1</sup> dresse le bref portrait suivant de la situation économique mondiale :

« Les perspectives économiques mondiales sont légèrement plus faibles que celles projetées par la Banque dans le Rapport sur la politique monétaire (RPM) d'octobre. Parallèlement, les risques extrêmes ont diminué à l'échelle du globe. La croissance se poursuit à un rythme graduel aux États-Unis, étant restreinte par le désendettement en cours dans les secteurs public et privé, la faiblesse de l'économie mondiale et l'incertitude entourant les négociations budgétaires. Malgré une nette amélioration sur les marchés des titres souverains des pays périphériques, l'Europe demeure en récession, et on s'attend maintenant à ce que le ralentissement se prolonge un peu plus qu'anticipé en octobre. La croissance se raffermi en Chine, mais l'activité a encore ralenti dans d'autres grandes économies émergentes. »

#### **États-Unis : la reprise naissante handicapée par un échec politique**

Les négociations budgétaires, aux États-Unis, auxquelles la Banque du Canada fait référence ci-dessus, se sont transformées en déception le 1<sup>er</sup> mars dernier. Les démocrates et les républicains devaient s'entendre sur un plan de réduction à long terme du déficit budgétaire du gouvernement fédéral avant cette date butoir afin d'éviter la mise en œuvre automatique de sévères coupes des dépenses. Malheureusement, les parties ne se sont pas entendues et le gouvernement procédera donc à des réductions de dépenses de l'ordre de 85 milliards de dollars au cours des prochains mois.

Rappelons qu'au début de l'année 2012, les deux grands partis américains s'étaient entendus *in extremis* pour éviter le « précipice budgétaire<sup>2</sup> ». L'entente de janvier prévoyait quelques hausses d'impôts et de cotisations sociales et reportait au 1<sup>er</sup> mars 2013 la mise en œuvre des coupes budgétaires automatiques, advenant l'impossibilité pour les deux clans d'en arriver à un accord. Bref, on ne faisait que reporter le problème et, conséquemment, celui-ci s'est concrétisé.

L'échec du 1<sup>er</sup> mars arrive à un bien mauvais moment pour l'économie américaine. Avec l'affermissement du secteur immobilier et l'amélioration du bilan des ménages, la situation économique chez nos voisins du Sud semblait en voie de s'améliorer sensiblement en 2013. Avant l'échec des négociations, l'équipe économique du Mouvement Desjardins s'attendait à ce que le taux de chômage de la première

---

<sup>1</sup> BANQUE DU CANADA (2013). « La Banque du Canada laisse inchangé le taux cible du financement à un jour à 1 % », Communiqué de presse (23 janvier).

<sup>2</sup> Ce précipice fait référence à un ensemble de mesures qui, à défaut d'entente au Congrès, devaient automatiquement se mettre en œuvre au début de 2013 pour réduire drastiquement le déficit du gouvernement fédéral américain.

économie mondiale diminue continuellement au cours de l'année 2013 pour passer de 7,9 % en janvier à 7,5 %<sup>3</sup> en fin d'année. Malheureusement, les coupes budgétaires décrétées le 1<sup>er</sup> mars devraient retrancher environ 0,5 % au taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel des États-Unis, dont les prévisions tournaient autour de 2 %. Malgré l'effet négatif de ces coupes, l'optimisme semble tout de même persister et les marchés boursiers reflètent ce sentiment en ayant atteint des sommets inégalés depuis l'éclatement de la crise financière.

### **Une Europe qui s'enfoncé...**

Les données préliminaires concernant la croissance économique de la zone euro au dernier trimestre de l'année 2012 sont désolantes avec un recul de 2,4 % du PIB réel sur une base annualisée. Il s'agit du pire trimestre en zone euro depuis l'hiver 2009. Le taux de chômage dans l'ensemble de la zone s'élevait à 11,9 %, avec des pointes à 26,2 % en Espagne et à 27 % en Grèce<sup>4</sup>. À l'exception de quelques pays d'Europe de l'Est, tous les pays subissent des conséquences. Les prévisions de croissance pour l'année 2013 sont revues à la baisse et il semble peu probable de voir l'Europe sortir de la récession avant le début de 2014.

Les mesures d'austérité mises en œuvre dans bon nombre de pays de la zone euro comptent parmi les premières causes des difficultés économiques du « Vieux Continent ». À cet égard, soulignons l'étonnant *mea culpa* du Fonds monétaire international (FMI). En effet, au début du mois de janvier dernier, l'économiste en chef du FMI, Olivier Blanchard, et un de ses collègues ont publié une étude qui a fait beaucoup de bruit en Europe. Les deux experts ont démontré que le FMI et d'autres organisations économiques importantes ont systématiquement sous-estimé l'impact économique néfaste des mesures visant à réduire les dépenses publiques des États européens<sup>5</sup>. En sous-estimant l'effet de l'austérité sur la croissance et le chômage, ces organisations ont accentué les difficultés économiques de l'Europe et les conséquences sociales qui en résultent.

Malgré ce contexte morose, certains signes sont encourageants. D'abord, la réduction des tensions financières semble indiquer que la menace d'effondrement de l'euro est une chose du passé. Ensuite, certains indicateurs laissent entrevoir un regain prochain de l'économie allemande, le premier moteur économique en Europe. Ces éléments permettent d'espérer de meilleurs résultats à la fin de 2013 et en 2014. Enfin, espérons-le !

### **Les pays émergents : les plus rapides devraient reprendre du tonus**

En 2012, les économies chancelantes de plusieurs pays développés ont affecté la performance des pays émergents. En conséquence, ces derniers ont vu leurs

---

<sup>3</sup> DESJARDINS, Études économiques (2013). « Prévisions économiques et financières » (26 février).

<sup>4</sup> Donnée du mois de novembre 2012.

<sup>5</sup> Pour en savoir plus, consultez le lien suivant :

<http://www.louisechabot.ca/le-mea-culpa-du-fmi-ou-le-vrai-prix-de-lausterite/>.

débouchés être réduits quant à leurs produits d'exportation. Selon les prévisions du FMI<sup>6</sup>, après l'année 2012 qui a été difficile, il faut s'attendre à une légère augmentation du rythme de croissance de ces pays en 2013. La Chine notamment, qui avait connu l'une des plus faibles hausses du PIB en 2012, devrait connaître une meilleure année en 2013, sans toutefois renouer avec les taux de croissance d'avant la crise financière.

**Tableau 1 : Prévision de croissance du PIB réel mondial pour 2012, 2013 et 2014**

	2012	2013	2014
Budget 2013-2014, ministère des Finances et de l'Économie (novembre 2012)	3,0 %	3,3 %	3,7 %
Perspectives de l'économie mondiale, FMI, mises à jour (janvier 2013)	3,2 %	3,5 %	4,1 %
Prévisions économiques et financières, Desjardins (février 2013)	3,1 %	3,0 %	3,2 %

## 1.2 Canada : premier parmi les derniers...

Les perspectives pour l'économie canadienne semblent moins enviables qu'elles ne l'ont été par le passé. Depuis le début de la crise financière, le gouvernement Harper s'est gargarisé du fait que le Canada était l'économie la plus performante du Groupe des sept (G7) en matière de croissance économique. Avec quelques indicateurs encourageants aux États-Unis<sup>7</sup>, l'économie canadienne pourrait perdre ce titre en 2013. Depuis le dernier budget Flaherty, les prévisions de croissance ont été constamment revues à la baisse. Alors que le dernier budget du gouvernement conservateur prévoyait une croissance du PIB nominal de 4,4 % en 2013 et de 4 % dans sa mise à jour de novembre dernier, la plus récente prévision de l'équipe économique du Mouvement Desjardins se situait plutôt à 2,8 %. Rappelons que ces chiffres incluent l'effet de l'inflation, ce qui les amplifie par rapport aux prédictions internationales du tableau précédent. Cette dernière prévision a été publiée après l'échec des négociations budgétaires aux États-Unis et la mise en œuvre des coupes budgétaires qui en résultaient. Desjardins prévoit que l'impact de ces coupes sur l'économie américaine pourrait se répercuter également au Canada, étant donné les liens étroits liant leurs économies.

<sup>6</sup> FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2013). « Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour des principales projections » (23 janvier).

<sup>7</sup> Il faudra voir l'impact des coupes budgétaires liées à l'échec du 1<sup>er</sup> mars.

**Tableau 2 : Prévision de croissance du PIB nominal du Canada pour 2012, 2013 et 2014**

	2012	2013	2014
Budget 2012-2013, ministère des Finances du Canada (mars 2012)	4,6 %	4,4 %	4,6 %
Mise à jour des projections économiques et financières, ministère des Finances du Canada (novembre 2012)	3,4 %	4,0 %	4,7 %
Prévisions économiques et financières, Desjardins (février 2013)	3,4 %	3,2 %	4,4 %

L'économie canadienne sera affectée par divers autres facteurs. Le ralentissement des investissements résidentiels se confirme et, en 2013, la construction résidentielle ne constituera pas le moteur économique qu'il a été au cours des dernières années. Les mesures d'austérité adoptées par le gouvernement fédéral, qui seront fort probablement renforcées au prochain budget afin d'atteindre l'équilibre budgétaire avant les prochaines élections fédérales, pèseront également sur la croissance. Aussi, plusieurs gouvernements provinciaux, notamment l'Alberta, l'Ontario et le Québec, ont annoncé un ralentissement marqué de leurs dépenses ou de leurs compressions, ce qui devrait également contribuer au ralentissement de l'économie canadienne. Avec une Europe en difficulté, les incertitudes aux États-Unis et le prix des matières premières en légère baisse, les exportations risquent d'être également décevantes en 2013. Tous les espoirs reposent donc sur la consommation des ménages et sur l'investissement des entreprises. Le marché du travail qui se porte relativement bien avec un taux de chômage pancanadien de 7 % laisse présager des dépenses de consommation intéressantes.

Dans ce contexte de faible croissance économique, la Banque du Canada a annoncé, le 23 janvier dernier, le maintien de son taux directeur à 1 %, soit le niveau en vigueur depuis septembre 2010. Contrairement à son communiqué du mois de décembre dernier, la Banque ne laisse plus entrevoir un éventuel resserrement de sa politique monétaire et elle soutient que la réduction de la détente monétaire (c'est-à-dire une hausse des taux d'intérêt) « est moins imminente que prévu auparavant<sup>8</sup> ».

Du côté des finances publiques, le ministre des Finances du Canada, Jim Flaherty, s'était fait rabrouer en novembre dernier par le premier ministre Harper lorsqu'il avait affirmé que l'atteinte de l'équilibre budgétaire du gouvernement fédéral serait reportée d'un an. Le premier ministre avait contredit son ministre des finances en soutenant que le gouvernement fédéral équilibrerait son budget avant les élections prévues en 2015. Tout récemment, en prévision du prochain budget fédéral qui sera déposé le 21 mars, Jim Flaherty a réitéré les intentions du premier ministre Harper de renouer avec l'équilibre en 2015-2016, soit avant les prochaines élections fédérales. Compte tenu de la faiblesse de l'économie canadienne et du rejet catégorique de toute hausse d'impôt

<sup>8</sup> BANQUE DU CANADA (2013). « La Banque du Canada laisse inchangé le taux cible du financement à un jour à 1 % », Communiqué de presse (23 janvier).

ou de taxe par le gouvernement conservateur, cette position laisse entrevoir l'imposition de nouvelles mesures de réduction de dépenses par le gouvernement fédéral. Nous en saurons plus à ce sujet au cours des prochains jours.

### 1.3 Québec

La situation du Québec continue de faire mauvaise figure. L'élan initial donné par le plan de relance économique, l'accélération des investissements en infrastructures et la vigueur relative du marché interne se sont essouffés. Le Québec enregistre maintenant des taux de croissance économique considérablement plus faibles que le reste du Canada. Victime collatérale de la faiblesse de l'économie étatsunienne et canadienne et de la crise persistante en Europe, le PIB québécois progresse encore moins rapidement que le ministère des Finances l'avait espéré en décembre dernier. Les plus récentes prédictions de Mouvement Desjardins, publiées à la mi-mars, indiquent des taux moroses de croissance du PIB. Pour l'année en cours, la croissance attendue par Desjardins est de plus d'un point de pourcentage de moins que celle qui est prévue dans le budget de l'automne. Si cette faible croissance se manifeste, l'objectif d'atteindre le déficit zéro dès l'année prochaine sera compromis.

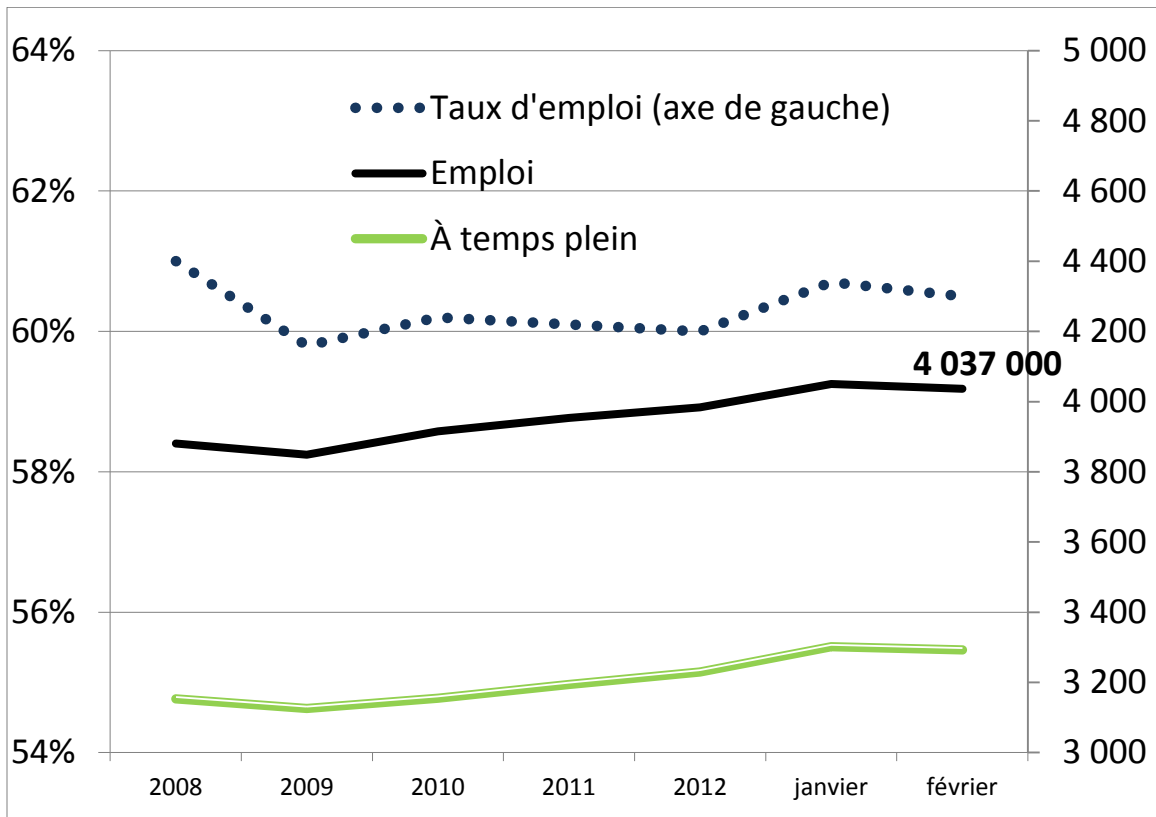
**Tableau 3 : Taux de croissance du PIB au Québec : données réelles et estimations 2010-2014**

	2010	2011	2012p	2013p	2014p
Données officielles, Institut de la statistique du Québec (ISQ)	4,5 %	4,7 %			
Prévisions, ministère des Finances (novembre 2012)			3,4 %	3,7 %	4,0 %
Prévisions économiques et financières, Desjardins (mars 2013)			3,0 %	2,5 %	3,9 %

p=prévisions

L'emploi commence aussi à montrer des signes de faiblesse. Ainsi, la croissance des emplois, qui se maintenait malgré la faiblesse de l'économie au dernier trimestre de 2012, semble maintenant se réaligner avec cette dernière. Le marché du travail a perdu 13 000 emplois depuis le mois de janvier. Le recul s'observe autant dans les emplois à temps plein qu'à temps partiel. Quant au taux de chômage, il augmente de trois dixièmes de point de pourcentage (7,4 %) et, en conséquence, le taux d'emploi accuse un léger recul.

**Graphique 1 : Évolution de l'emploi au Québec entre 2008 et février 2013**



Avec l'accélération des mesures de restriction des dépenses gouvernementales tant au Québec, au Canada qu'aux États-Unis, l'inquiétude d'un retour à la récession commence à s'intensifier. Espérons que le secteur privé, celui de la construction résidentielle ou des entreprises, viendra mettre la main à la pâte en accélérant son rythme d'investissement. Or, fort est à craindre que l'assombrissement des perspectives économiques à moyen terme incite ce dernier à redoubler de prudence.

## **2. L'enjeu de l'heure : les inégalités au Québec**

« Les inégalités se creusent ! » Cette courte phrase résume la lourde tendance mondiale amorcée au tournant des années 1980. Les récents travaux de deux brillants économistes français, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, ont mis en lumière ce phénomène longtemps négligé par les économistes. Il faut dire que les données mises en lumière par les chercheurs avaient de quoi susciter l'indignation. L'ancien économiste en chef du Fonds monétaire internationale, Raghuram Rajan, a notamment calculé que les citoyens représentant le 1 % le plus riche aux États-Unis se sont appropriés, à eux seuls, 58 % de tous les nouveaux revenus générés par l'économie américaine depuis 1976, les autres 99 % de la population américaine devant se partager les 42 % restants.

Devant ces stupéfiantes données, on saisit tout l'à-propos du slogan des manifestantes et manifestants d'*Occupy Wall Street*, « Nous, les 99 % ».

Ce dossier est divisé en cinq sections. La première présente brièvement pourquoi nous devons nous préoccuper de la répartition de la richesse au sein de nos sociétés. La seconde décrit succinctement les façons de mesurer les inégalités. La troisième expose les grandes tendances mondiales. Enfin, la quatrième section regarde plus attentivement la réalité québécoise, puis la dernière traite plus spécifiquement des causes des écarts de revenus grandissants et du rôle fondamental de la fiscalité dans la réduction des inégalités.

## **2.1 Pourquoi est-il important de se préoccuper des inégalités ?**

Une plus grande égalité dans le partage des revenus et de la richesse est souhaitable à plus d'un titre. La recherche d'une plus grande égalité des revenus doit d'abord être un objectif en soi, tout simplement pour une question de justice sociale. Le mouvement syndical, fondé sur les valeurs de justice et d'égalité, s'est toujours préoccupé de la répartition des revenus et de la richesse.

En plus d'être un objectif en soi, la recherche d'une plus grande égalité est souhaitable d'un point de vue instrumental, c'est-à-dire que l'égalité semble avoir une influence positive importante sur les performances des sociétés, et ce, dans plusieurs domaines. Dans leur ouvrage *The Spirit Level* publié en 2009, les épidémiologistes anglais Kate Pickett et Richard Wilkinson ont démontré qu'il existe une corrélation, parfois forte, entre l'inégalité de revenus et divers problèmes ou méfaits sociaux. Les chercheuses et chercheurs ont comparé les résultats d'un groupe de pays riches<sup>9</sup> et ont découvert que les sociétés plus égalitaires obtiennent systématiquement de meilleurs résultats, pour un très grand nombre d'indicateurs. Par exemple, les pays plus égalitaires ont des taux de pauvreté moins élevés, notamment chez les enfants et les personnes âgées, des taux de mortalité infantile plus bas et des taux d'obésité moindres. À l'opposé, la place des femmes au sein de ces sociétés et le niveau de confiance général entre les citoyennes et citoyens y sont plus forts. Le graphique 2 montre un exemple de ces corrélations.

---

<sup>9</sup> L'étude utilise également la comparaison des États américains entre eux.



**Graphique 2 : Corrélation entre l'inégalité et l'index du bien-être des enfants de l'UNICEF**



Source: Wilkinson & Pickett, *The Spirit Level* (2009)

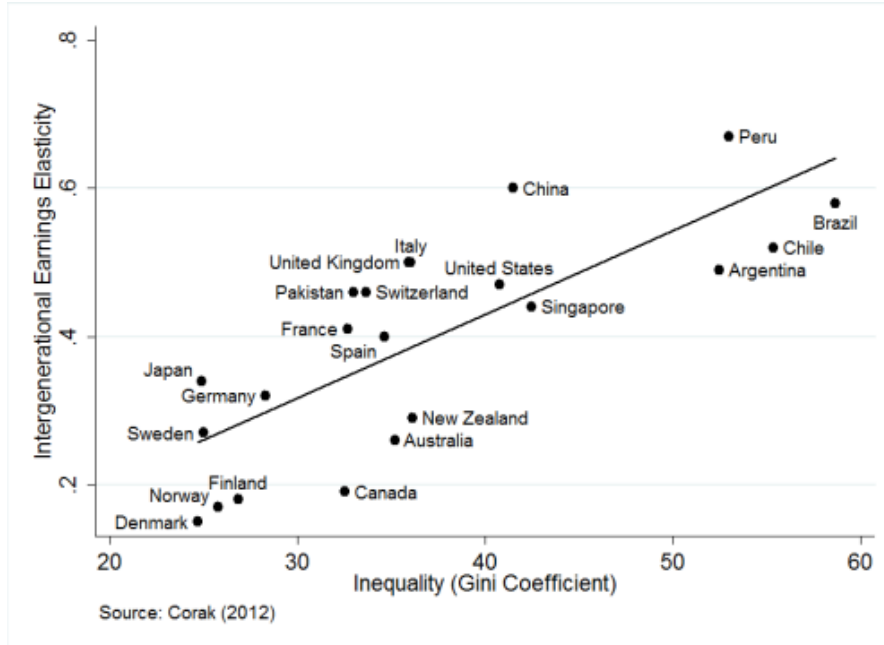
[www.equalitytrust.org.uk](http://www.equalitytrust.org.uk) Equality Trust

Source : equalitytrust.org

L'ouvrage de Pickett et Wilkinson, qui a retenu une attention considérable en Europe et partout dans le monde, a rapidement été sous le feu des attaques de la droite qui ont tenté de réfuter les conclusions des auteurs. Ceux-ci ont répliqué qu'une très grande partie du matériel utilisé dans le livre avait fait l'objet de publications dans des revues scientifiques, dont le contenu est revu par les pairs.

D'autres articles scientifiques confirment aussi l'existence de ces corrélations entre l'inégalité et certains phénomènes ou problèmes sociaux. L'un de ces articles, publié par l'économiste Miles Corak, traite des liens entre l'inégalité de revenus et la mobilité sociale. La mobilité sociale est un concept qui réfère à la capacité d'un individu à accéder à des niveaux de revenus différents de ceux de ses parents, en quelque sorte, de la possibilité de vivre le « rêve américain ». La mobilité sociale est donc intimement liée au concept d'égalité des chances. Le graphique 3, tiré d'un article de Miles Corak, illustre le lien très fort qui semble exister entre l'égalité et la mobilité sociale. Comme indicateur de la mobilité sociale, le chercheur utilise ce que l'on appelle l'élasticité intergénérationnelle de revenus. Plus cette élasticité est grande, plus les revenus des enfants est semblable aux revenus de leurs parents et donc moins la mobilité sociale est grande. Le graphique montre donc que plus une société est égalitaire, plus il est facile pour les enfants d'accéder à des revenus différents de ceux de leurs parents et donc plus la mobilité sociale est grande.

### Graphique 3 : Inégalité et mobilité sociale



Source : CORAK (2012). « *Inequality from Generation to Generation : The United States in Comparison* », dans Robert Rycroft (dir.), *The Economics of Inequality, Poverty, and Discrimination in the 21st Century*, ABC-CLIO, à paraître.

En résumé, une meilleure égalité des revenus doit être un objectif en soi, mais doit également être visée par les sociétés puisqu'une plus grande égalité semble générer de nombreux bienfaits qui dépassent largement la question de la répartition des richesses. L'égalité est, pour ainsi dire, un outil du bien-être collectif.

## 2.2 Comment mesure-t-on les inégalités ?

Il existe diverses façons de mesurer les inégalités de revenus. Dans cette section, nous présenterons brièvement les principaux indicateurs utilisés, c'est-à-dire le coefficient de Gini, les parts des revenus et les ratios. Il convient aussi de mentionner que tous ces indicateurs peuvent être calculés pour les revenus avant ou après les impôts et les transferts de l'État.

### Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est fréquemment utilisé dans la littérature portant sur les inégalités. Cet indicateur est compris entre zéro et un<sup>10</sup>, zéro étant l'égalité absolue où chaque individu obtiendrait exactement la même part des revenus que les autres et où cent représentant la situation où un seul individu obtiendrait la totalité des revenus. Comme l'index de Gini est compris entre zéro et un, une faible variation de ce

<sup>10</sup> Certaines publications utilisent également l'échelle entre 0 et 100. Un coefficient de Gini de 0,345 devient donc un index de 34,5.

coefficient, par exemple une hausse de 0,35 à 0,38, peut représenter une variation quand même significative des inégalités. À titre illustratif, le tableau 4 présente le coefficient de Gini avant et après impôt pour quelques pays.

**Tableau 4 : Coefficient de Gini pour certains pays (fin des années 2000)**

Pays	Coefficient de Gini	
	Avant impôt et transfert	Après impôt et transfert
Canada	0,441	0,324
France	0,483	0,293
Mexique	0,494	0,476
États-Unis	0,486	0,378
Suède	0,426	0,259

Source : ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (<http://stats.oecd.org/Index.aspx?QueryId=26068#>).

### Parts de revenus

La part des revenus obtenue par un groupe au sein d'une société est un autre indicateur permettant d'évaluer les inégalités. Ces derniers mois, beaucoup d'attention a porté sur les parts de revenus qu'obtient le groupe des 1 % les plus riches. Évidemment, plus cette part est importante, plus les riches s'accaparent une partie significative de la portion des revenus et donc plus les inégalités sont marquantes. En plus du 1 % le plus riche, on peut porter notre regard sur les groupes des 0,1 %, des 5 %, des 10 % ou des 20 % les plus riches. Aussi, le revenu permettant d'accéder au « club sélect » des 1 % le plus riche est désigné comme étant le P99 (P pour percentile). De même, les revenus permettant d'accéder au groupe des 0,1 %, des 5 % ou des 10 % les plus riches sont respectivement le P99,9, P95 et P90.

### Les ratios

Finalement, le ratio des parts de revenus est un autre type d'indicateur utilisé dans les recherches sur les inégalités de revenus. Le ratio permet de voir l'évolution des revenus en terme relatif, c'est-à-dire en comparant différents groupes de revenus entre eux. Par exemple, le P90/P50 est le ratio entre le revenu obtenu par l'individu qui se situe au seuil de 10 % les plus riches et le revenu médian, c'est-à-dire le revenu se situant exactement au milieu de la distribution (la moitié des individus ont des revenus plus élevés et la moitié des revenus moins élevés).

Par exemple, au Québec, en 2010, le revenu du P90 avant impôt était de 70 800 \$ et le revenu médian (P50) de 27 400 \$. Ces données montrent donc qu'en 2010, si vous aviez gagné un revenu de 70 800 \$ ou plus, vous faisiez partie du 10 % des individus gagnant les plus hauts revenus au Québec. Avec un revenu de 27 400 \$, vous gagniez le revenu médian et vous aviez la moitié des contribuables qui gagnaient plus que vous et la moitié moins que vous. Dans cet exemple, le P90/P50 s'élève à 2,58 % (70 800 \$/27 400 \$). En soi, il est difficile d'interpréter ce ratio, mais l'analyse des

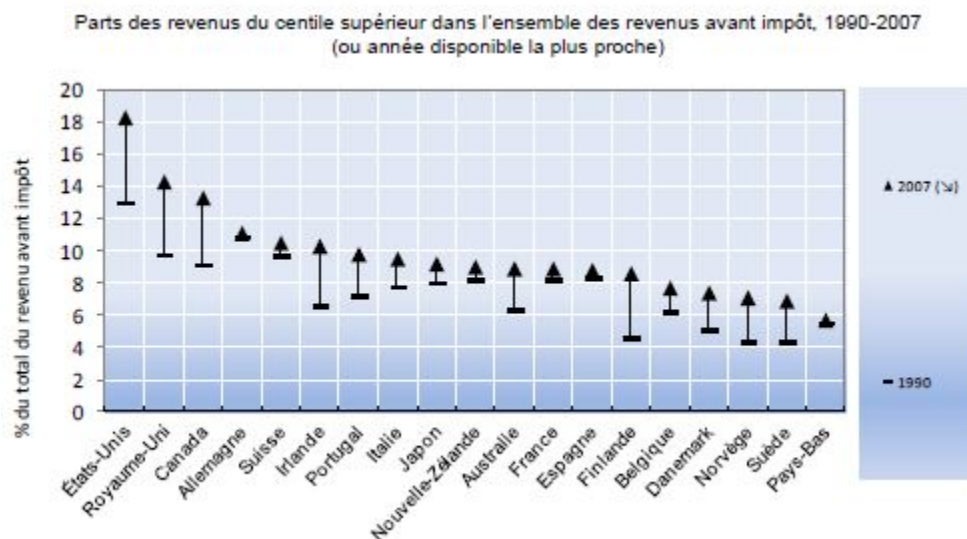
résultats, en comparaison avec d'autres territoires ou d'autres années, nous permet de dégager des tendances.

Dans le présent dossier, nous utiliserons principalement l'indicateur des parts de revenus appropriées par le 1 % des plus riches et certains autres groupes.

## 2.3 Inégalité : les grandes tendances mondiales

L'inégalité de revenus est très variable d'une société à l'autre. Certaines ont réussi à les contenir alors que d'autres font face à de très fortes inégalités. Par exemple, les pays d'Amérique latine ont historiquement connu une très forte concentration de la richesse et de très hauts niveaux d'inégalité de revenus. À l'opposé, les pays d'Europe du Nord sont, depuis longtemps, les pays les plus égalitaires sur la planète. Récemment, l'OCDE<sup>11</sup> a publié une étude importante sur les inégalités<sup>12</sup> qui exposait la tendance générale à la hausse des inégalités sur la planète depuis les vingt dernières années. Le graphique 4 présente cette tendance pour un certain nombre de pays.

**Graphique 4 : Tendence des inégalités de revenus pour certains pays de l'OCDE (part de revenus du 1 % le plus riche)**



Source : OCDE (2011). « Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE : principaux constats », p. 20, <http://www.oecd.org/fr/els/soc/49177707.pdf>.

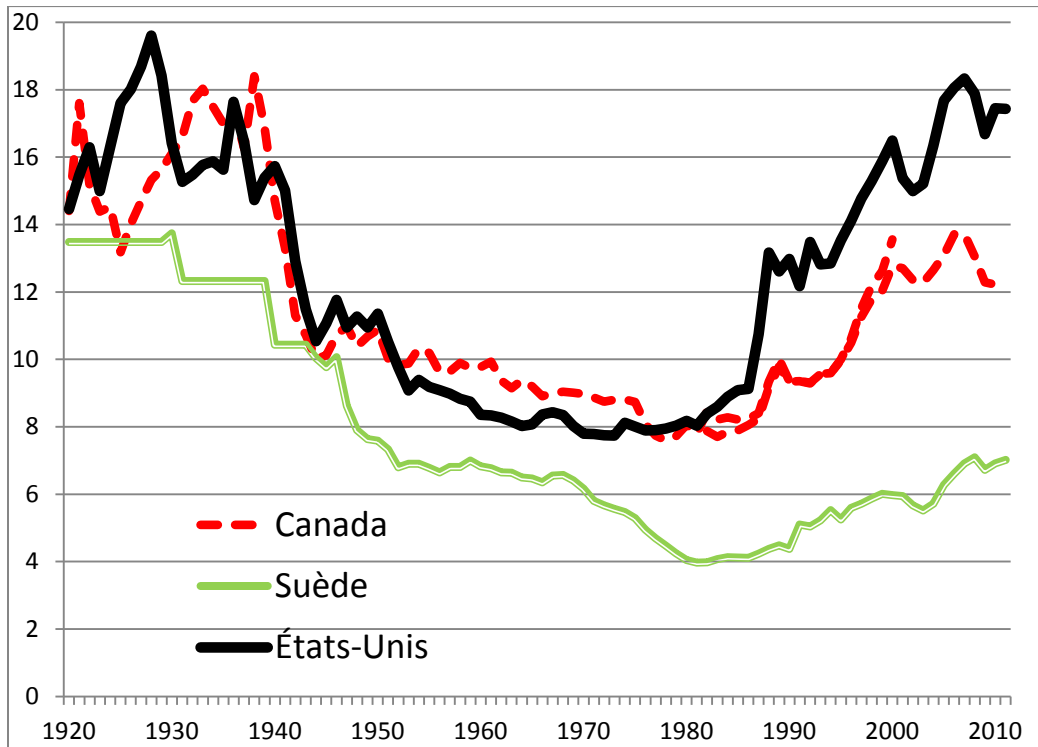
Le graphique 5 examine plus attentivement la part de revenus du 1 % des plus riches au Canada, aux États-Unis et en Suède depuis les années 1920. On remarque une tendance à la baisse similaire des inégalités dans les trois pays, entre la fin de la

<sup>11</sup> Organisation paragonementale internationale regroupant 35 membres qui produit des recherches sur les politiques publiques de ses membres et soumet des propositions de réformes.

<sup>12</sup> ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2012). « Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent », (26 mars).

Deuxième Guerre mondiale et le début des années 1980. À partir de cette décennie, une vigoureuse remontée des inégalités survient dans les trois pays. Il est à noter que les variations, tant à la baisse qu'à la hausse, ont été les plus fortes aux États-Unis, suivi par le Canada et plus faibles en Suède.

**Graphique 5 : Évolution de la part de revenus obtenus par le 1 %, Canada, États-Unis et Suède de 1920 à 2010**

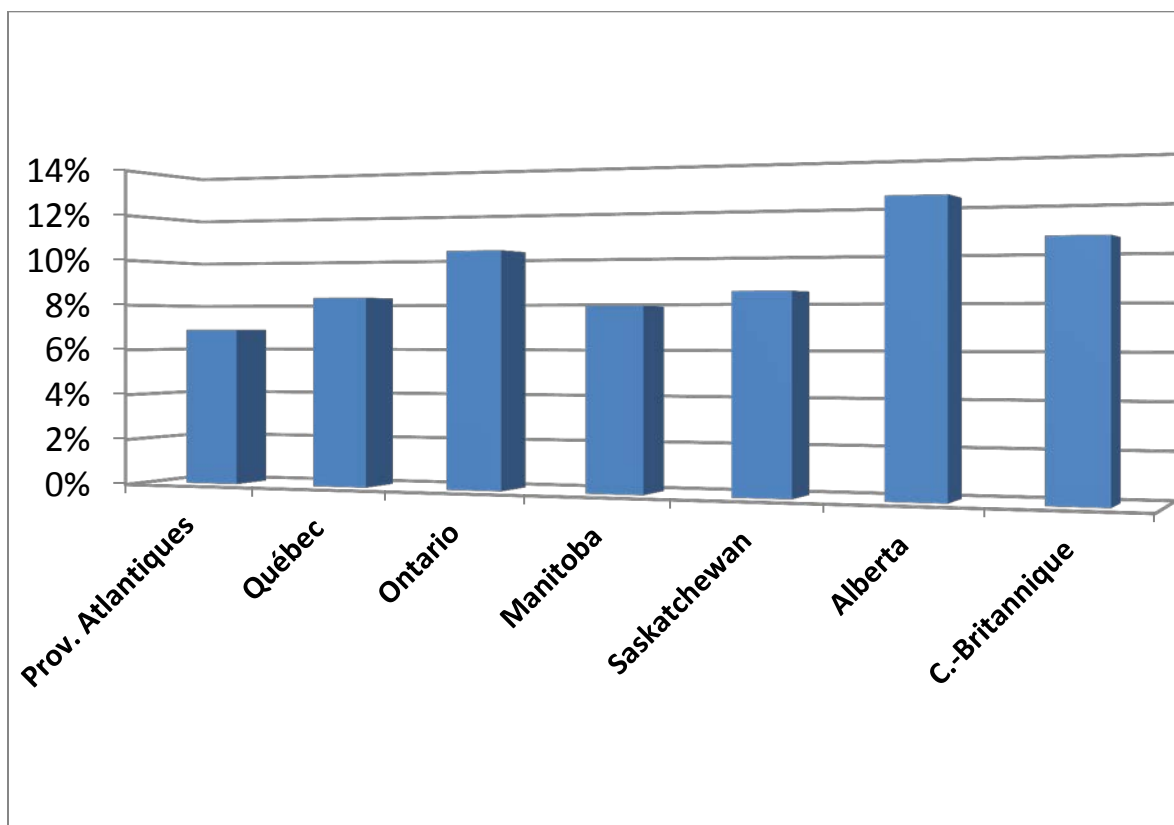


Source : SAEZ, Emmanuel and Michael, VEALL (2007). « *The Evolution of High Incomes in Canada 1920-2000* ».

## 2.4 Inégalités : quelle est la situation au Québec ?

Lorsque l'on compare le niveau d'inégalité au Québec avec les autres territoires, nous avons à la fois des raisons de nous réjouir et de nous désoler. Le graphique 6 présente la part des revenus disponibles du 1 % le plus riche pour le Canada et pour chaque province canadienne (les provinces de l'Atlantique sont regroupées ensemble).

**Graphique 6 : Part des revenus disponibles globaux obtenus par le 1 % des contribuables les plus riches, par province, 2010**



Source : STATISTIQUES CANADA. Tableau Cansim 282-0002.

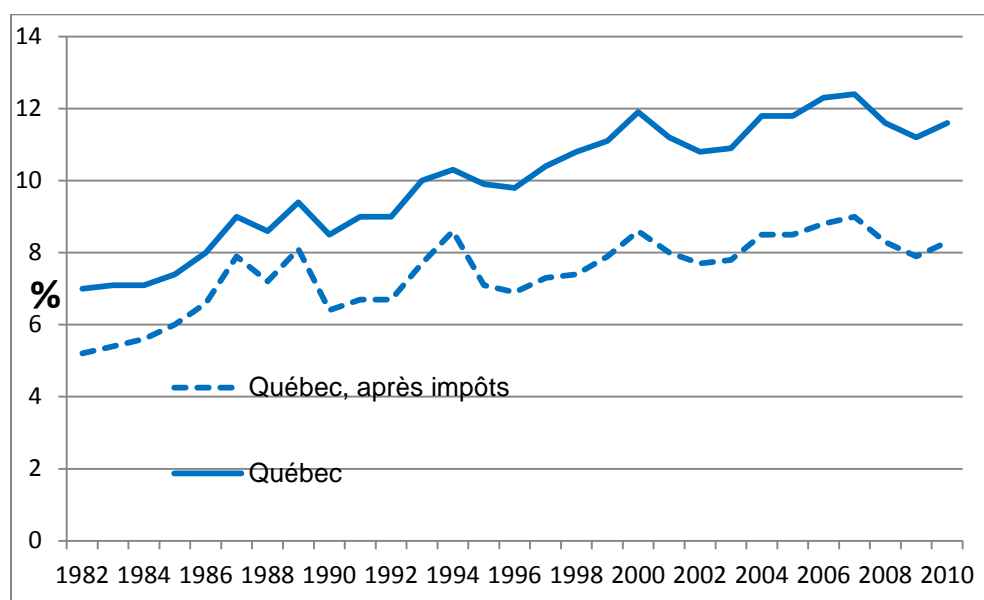
Les données permettent de constater que, bien que le Québec ne soit pas la province la plus égalitaire du Canada, comme certains aiment nous le faire croire, sa situation se compare avantageusement à celles des principales provinces du pays. La part du 1 % dans l'ensemble des revenus disponibles après impôts et transferts se situe à 8,3 % pour le Québec, mais à 10,3 % pour l'Ontario et à 12,3 % pour l'Alberta. Par contre, notre situation n'a rien à envier à plusieurs pays européens qui ont une répartition des revenus plus égalitaire qu'ici.

### **Un recul de l'égalité moins marqué, mais tout de même inquiétant**

Peu importe les indicateurs utilisés, on constate que bien que le Québec affiche un niveau d'inégalité inférieur à la moyenne canadienne, la tendance est tout de même à la hausse, et ce, depuis les trente dernières années. Ainsi, depuis le début des années 80, la part des revenus du marché que le 1 % des plus riches accapare est passée de 7 % des revenus globaux à 11,6 %. Le rythme de cette croissance est équivalent à celui du Canada (hausse de 66 % en 28 ans).

Le régime fiscal n'aura pas réussi à renverser cette tendance. Le graphique 7 montre que, même après impôts et transferts, l'élite économique s'accapare tout de même de 8,3 % des revenus disponibles. Cette part a augmenté de 54 % depuis une trentaine d'années.

**Graphique 7 : Évolution de la part de revenus obtenue par le 1 % le plus riche avant et après impôts au Québec, entre 1982 et 2010**

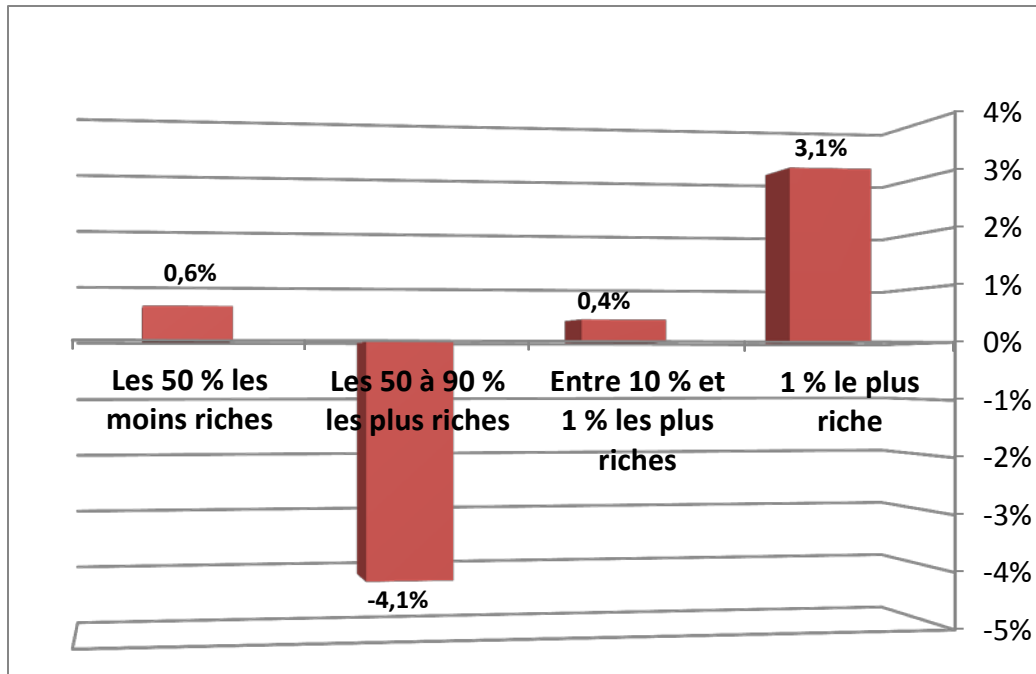


Source : STATISTIQUES CANADA. Tableau Cansim 282-0002.

### **Le 1 % contre la classe moyenne**

L'évolution des parts de revenus obtenues par les autres classes de contribuables du Québec démontre de manière saisissante comment la croissance des privilèges des plus riches s'est faite en grande partie sur le dos des travailleuses et travailleurs et de la classe moyenne supérieure en général (entre 50 % et 90 % des plus riches). Ces contribuables, qui gagnent entre 27 400 \$ et 70 800 \$ par année, ont vu leur part de revenus avant et après impôts fondre de près de 4 %. Les données du graphique 8 confirment l'enrichissement des 10 % des contribuables les plus riches et l'explosion des revenus du 1 % des privilégiés. Cependant, on remarque que la fiscalité et les transferts mis en place au Québec ont permis de renverser en partie la tendance à l'appauvrissement relatif du 50 % des moins nantis. La part de revenus du marché de ces derniers a reculé de 2,6 points de pourcentage, mais l'intervention gouvernementale leur a permis de maintenir leur part originale et de faire un très léger progrès de 0,6 point de pourcentage.

**Graphique 8 : Qui perd, qui gagne depuis 30 ans ? Variation en points de pourcentage des parts de revenus selon les classes de contribuables, Québec entre 1982 et 2010**



En terme concret, les revenus moyens du 1 % des contribuables les plus riches sont passés d'un peu plus de 200 000 \$ à près de 360 000 \$ après correction pour l'inflation. Une fois l'impôt payé, leur augmentation représente tout de même 128 000 \$ de plus dans leurs poches ! Une augmentation réelle de plus de 100 %, alors que l'ensemble des autres citoyennes et citoyens a connu une mince augmentation de 24 % de leur salaire moyen.

Si les 62 000 membres du « club sélect » du 1 % avaient conservé la même part des revenus disponibles (revenus après impôt) qu'en 1982 (5,3 %), ils se retrouveraient avec 92 000 \$ de moins dans leurs poches. Ces sommes, redistribuées à l'ensemble des contribuables, correspondraient à environ 1 000 \$ de plus dans le portefeuille de chacun.

Même si elle est légèrement moins intense qu'ailleurs au Canada ou sur le continent nord-américain, l'explosion des inégalités est tout de même bien présente au Québec. Dans l'objectif de ne pas poursuivre cette tendance et même éventuellement de rattraper le niveau d'inégalité de nos voisins, il semble important de déterminer les éléments économiques, politiques et institutionnels qui permettent encore à notre société de se distinguer légèrement. Ces particularités ne doivent plus être perçues comme des « aberrations » à éliminer afin de se conformer à un soi-disant modèle compétitif. Elles doivent plutôt être renforcées.

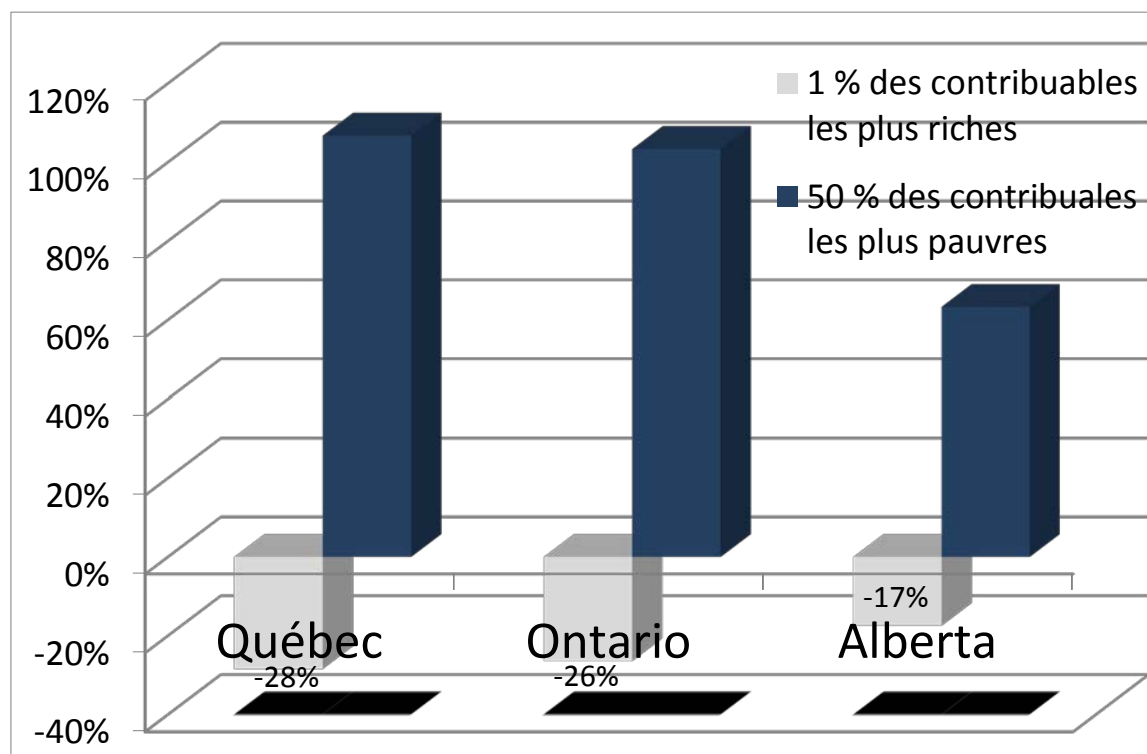


## Les atouts du Québec en matière d'égalité des revenus

### a) Une progression de la fiscalité qui décline moins vite qu'ailleurs

Malgré de nombreux reculs, la fiscalité québécoise demeure toujours relativement plus progressive que celles des principales provinces canadiennes. Comme l'indique le graphique 9, l'impôt et les transferts réduisent de 28 % la part des revenus obtenus par le 1 % des plus riches. La réduction de cette part est de 26 % en Ontario et de seulement 17 % en Alberta. La redistribution fiscale vers les moins nantis est aussi plus forte au Québec. Chez ceux-ci, on constate que leur revenu disponible après les impôts et les transferts représente plus du double de leur revenu de marché. L'Ontario fait tout juste un peu moins bien que le Québec, alors que l'Alberta permet à ses citoyennes et citoyens les plus pauvres d'augmenter leur revenu de seulement 60 %.

**Graphique 9 : Effet de l'impôt et des transferts de la part des revenus détenus par différentes classes de contribuables, Québec 2010**

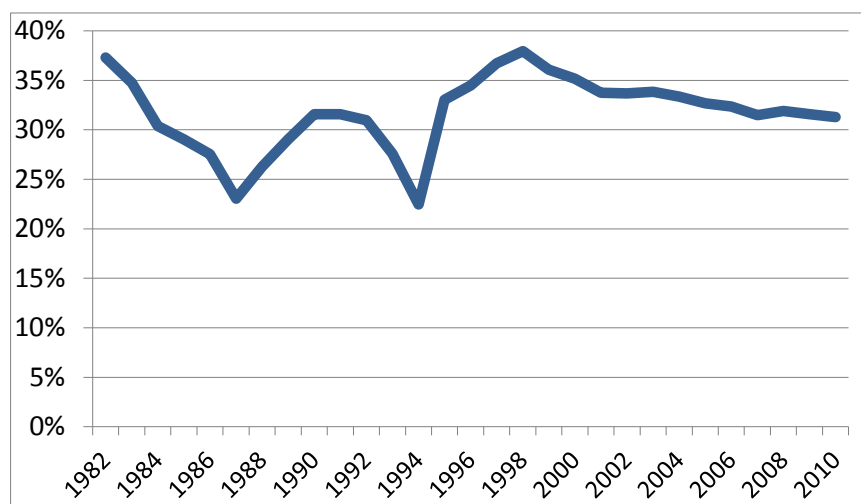


Source : STATISTIQUES CANADA. Tableau Cansim 282-0002.

Ce résultat encore favorable du Québec cache par contre un déclin du rôle redistributif de l'impôt depuis les années 1990. On voit, au graphique 10, que la portion réelle des revenus qui était attribuée à l'impôt a décliné depuis le sommet de 1996. À cette époque, les gouvernements avaient décidé d'imposer des surtaxes afin de contribuer à

l'élimination des déficits budgétaires<sup>13</sup>. Le taux moyen effectif d'imposition du 1 % des plus riches est passé de 38 % en 1996 à moins de 31 % en 2010. Le taux des années 1990 représentait un retour à ceux qui avaient cours avant le virage néolibéral des années 1980.

**Graphique 10 : Évolution des taux effectifs d'imposition moyens pour les contribuables du 1 % les plus riches, Québec 1982 à 2010**



Source : STATISTIQUES CANADA. Tableau Cansim 282-0002.

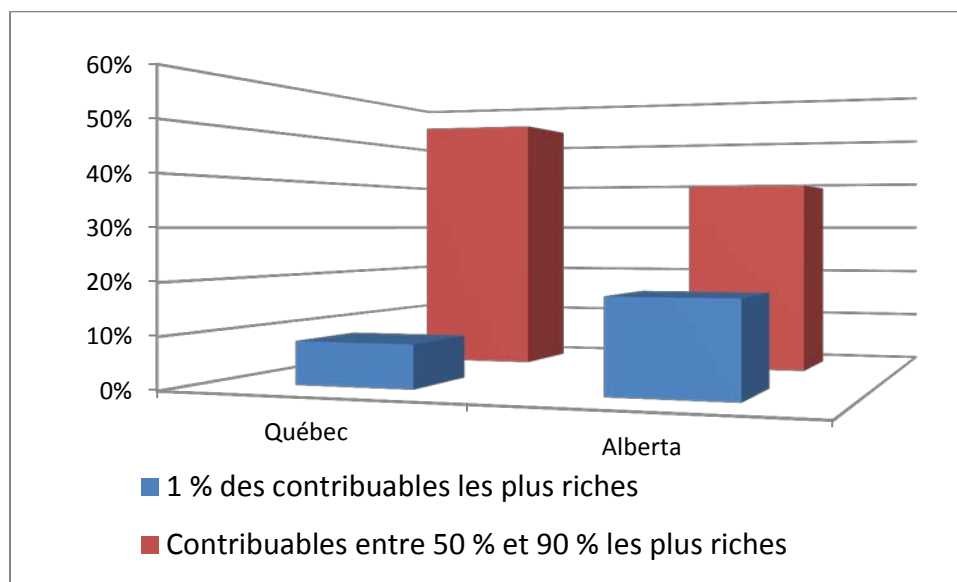
Sans revenir au taux effectif du milieu des années 1990, le Québec pourrait facilement récupérer un peu moins d'un milliard de dollars auprès du 1 % en rehaussant leur taux moyen d'imposition à près de 35 %, soit la moyenne qui avait cours pendant la période de croissance économique de la dernière moitié des années 90.

### **b) Un syndicalisme encore dynamique**

La santé relative du mouvement syndical québécois et sa présence encore assez large dans le secteur privé expliquent sans doute une bonne part de la plus grande égalité des revenus dans la province. En effet, le Québec et Terre-Neuve ont actuellement un taux de syndicalisation de près de 40 %, alors qu'il tourne autour de 30 % dans le reste des provinces, avec l'exception notable de l'Alberta (23 %). Le graphique 11 montre que le poids économique de la classe moyenne supérieure en Alberta est plus faible que celui du Québec. Cette relative faiblesse s'explique, entre autres, par la présence moins forte des syndicats dans la province de l'Ouest. On y remarque que les contribuables albertains, qui se situent entre les 50 % et les 90 % les plus riches (P50 à P90), ne reçoivent que 39 % des revenus globaux, alors qu'au Québec cette part est de 53 %.

<sup>13</sup> Le creux de 1994 s'explique par l'effet d'un encaissement anormal de gains en capitaux, qui ne sont imposés qu'à 50 %, à la veille d'une réforme fiscale limitant les possibilités de reporter ces derniers.

**Graphique 11 : Part des revenus globaux après impôts obtenus par certaines classes de contribuables, Québec et Alberta, 2010**



Source : STATISTIQUES CANADA. Tableau Cansim 282-0002.

La contribution des syndicats québécois à une égalité plus forte ne se limite pas à l'amélioration des conditions de travail de ses membres et des travailleuses et travailleurs moins favorisés. Plusieurs des programmes favorisant une plus grande équité sociale sont le résultat de luttes sociales auxquelles ces derniers ont participé activement. Nous n'avons qu'à penser aux congés parentaux, à l'équité salariale, aux protections contre les congédiements ou aux programmes de formation des travailleuses et travailleurs.

### **c) Politiques de lutte à la pauvreté : quelques succès incomplets**

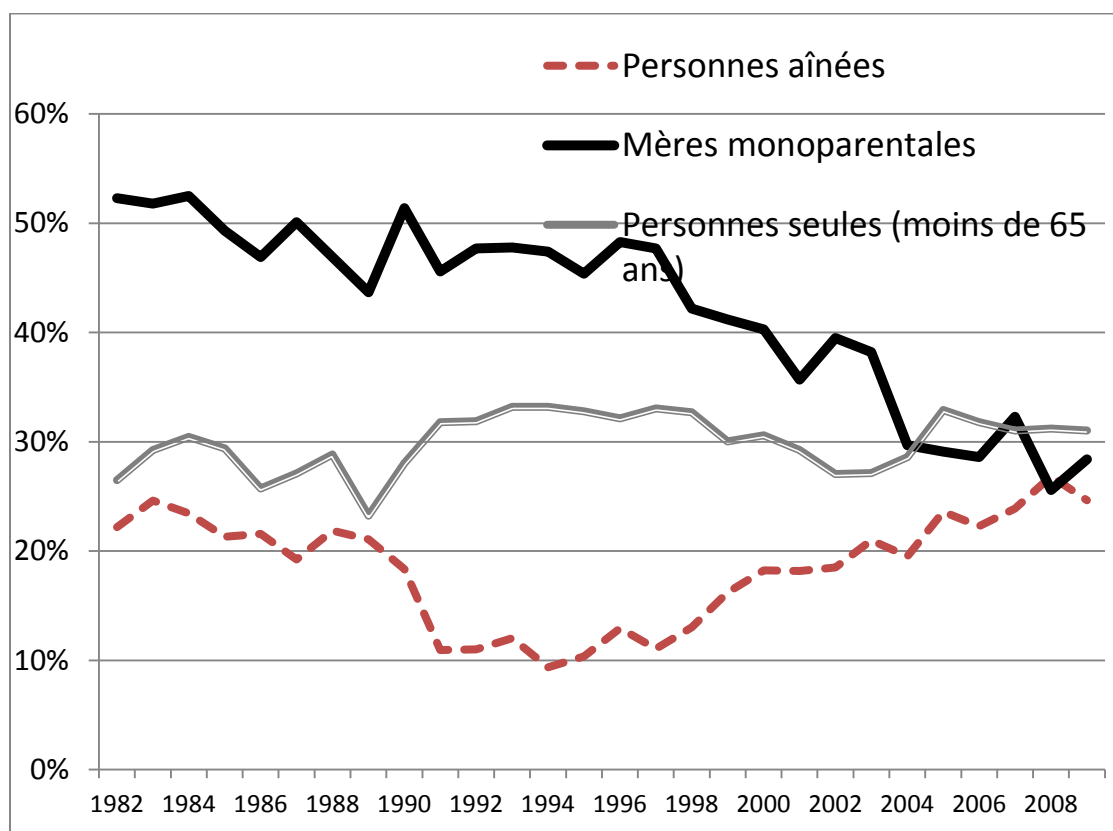
Un des domaines où le Québec fait mieux que les autres provinces du Canada est celui de la lutte à la pauvreté. On constate effectivement que, malgré la croissance des inégalités, le Québec a réussi, selon les indicateurs choisis, à maintenir ou à réduire son taux de pauvreté. Bien sûr, ce succès est incomplet et ne bénéficie pas à toutes et à tous de la même manière.

Plusieurs politiques telles que la mise en place des services de garde à tarif réduit, la bonification des crédits d'impôt pour enfants ou la bonification des congés de maternité ont contribué à une réduction importante de l'incidence de la pauvreté chez les femmes, plus particulièrement chez les mères monoparentales. Ces mesures ont grandement favorisé leur retour sur le marché du travail. Comme l'indique le graphique 12, le pourcentage de mères monoparentales sous le seuil de faible revenu est passé de plus de 50 % à moins de 30 %. Le progrès chez les familles avec enfants est moins spectaculaire, mais tout de même considérable.

De son côté, la situation des personnes âgées a connu un progrès notable avant d'être confrontée au retour d'une plus forte pauvreté. En effet, le régime des rentes du Québec, qui avait été mis en place dans les années 60, a commencé à faire sentir ses effets à la fin des années 70. Progressivement, les nouvelles retraitées et nouveaux retraités ont eu accès à des revenus qui venaient compléter les pensions de vieillesse du fédéral et qui facilitaient la sortie de la pauvreté. Cependant, les prestations de soutien au revenu du fédéral ont presque stagné depuis 1995, ce qui explique en partie le retour à une augmentation de l'incidence de la pauvreté chez les personnes âgées.

Enfin, les personnes seules en situation de pauvreté n'auront pas profité autant des progrès sociaux et des réformes que le Québec a connu au cours des dernières décennies. L'inégalité croissante des revenus du travail, la précarisation des emplois et la trop lente progression des prestations d'aide sociale pour les personnes seules sont venues annuler tous les efforts de lutte à la pauvreté. Exposé au graphique 12, l'exemple de la progression du pourcentage d'hommes seuls qui se retrouvent sous ce niveau démontre bien cette absence de progrès.

**Graphique 12 : Évolution des taux de pauvreté (mesure de faible revenu après impôts et transferts) selon certains types de ménages, Québec, entre 1982 et 2009**



Source : STATISTIQUES CANADA. Tableau Cansim 202-0804.

## **Comment expliquer le recul de l'égalité ?**

Les causes de la croissance des inégalités et de l'explosion des revenus des citoyennes et citoyens les plus riches sont nombreuses, complexes et souvent interreliées. Nous concentrerons notre analyse sur cinq des facteurs principaux : la mondialisation, les mutations de l'économie, certains changements sociaux, la détérioration de l'encadrement réglementaire et institutionnel et la fiscalité. Si les trois premiers facteurs semblent plus difficilement contrôlables par nos gouvernements, nous verrons que ceux-ci peuvent intervenir directement sur les deux autres afin de renverser l'effet négatif qu'ont eu les réformes réglementaires, institutionnelles et fiscales des dernières décennies.

### **a) La mondialisation de l'économie**

La mondialisation de l'économie transforme la distribution de revenus de plusieurs manières. D'abord, elle met les entreprises des pays développés en compétition avec celles des pays à bas salaires. Cela a pour effet d'exercer une pression à la baisse sur les conditions de travail et de réduire les emplois dans le secteur manufacturier qui constituait l'un des piliers de la classe moyenne des pays développés. Ce phénomène s'étend maintenant à certains secteurs des services (téléphonie, ingénierie, comptabilité, etc.). La mondialisation a aussi permis une plus grande mobilité internationale des travailleuses et travailleurs hyper qualifiés, exerçant de la sorte une pression à la hausse sur leur salaire déjà élevé. Les chercheuses et chercheurs Emmanuel Saez et Micheal Veal, qui ont analysé la hausse des revenus du 1 % au Canada<sup>14</sup>, estiment que les bons résultats du Québec s'expliquent en partie par sa particularité linguistique et culturelle qui vient isoler son marché du travail. Les médecins, PDG ou gestionnaires de fonds francophones auraient moins tendance à s'expatrier à l'extérieur du Québec pour dénicher un emploi plus rémunérateur, ce qui aurait l'effet de limiter la spirale à la hausse des hauts revenus au Québec. Enfin, la mondialisation, à la fois par des pressions concurrentielles réelles, mais aussi comme menace symbolique, impose une pression vers la déréglementation et les réductions fiscales que nous analyserons plus bas.

### **b) Les mutations économiques**

Les transformations technologiques, l'émergence d'une « économie du savoir » et la financiarisation sont des mutations de l'économie mondiale qui viennent également expliquer la croissance de l'écart des revenus. L'automatisation et l'informatisation des entreprises défavorisent les employées et employés manuels avec peu de scolarité. Ces derniers sont poussés vers les secteurs de services aux personnes qui offrent souvent des conditions de travail bien inférieures. De leur côté, les « manipulateurs de concepts<sup>15</sup> » voient leurs conditions de travail s'améliorer à mesure que la demande

---

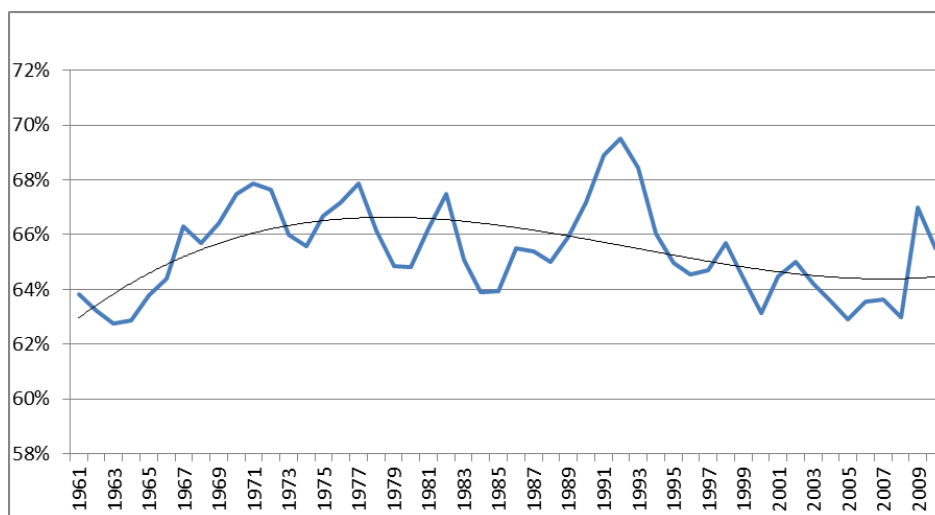
<sup>14</sup> SAEZ, Emmanuel and VEALL, Micheal. « *The Evolution of High Incomes in North America : Lessons from Canadian Evidence* », *American Economic Review*, 2005.

<sup>15</sup> RIFKIN, Jeremy (1995). « *The End of Work : The Decline of the Global Labor Force and the Dawn of the Post-Market Era* », Putnam Publishing Group.

pour leurs services augmente. Cette demande est accentuée encore plus par la mobilité internationale que leur procure la mondialisation.

La financiarisation de l'économie, qui se caractérise entre autres par l'explosion des activités de spéculation, contribue aussi à gonfler l'écart des revenus d'au moins trois façons. D'abord, la croissance des emplois dans le secteur de la finance accentue encore plus la demande pour une main-d'œuvre très scolarisée. Ensuite, on constate que la part des revenus issus de la finance occupe une place de plus en plus importante dans l'économie et nous savons que ces revenus sont concentrés de manière disproportionnée vers les classes supérieures. Le graphique 13 démontre, en isolant les fluctuations conjoncturelles, une baisse de la part de la rémunération du travail dans l'économie globale à la faveur des revenus du capital (dividendes, placements et gains en capital).

**Graphique 13 : Part de la rémunération du travail dans le PIB, Canada de 1961 à 2010**



Source : STATISTIQUES CANADA. Tableau Cansim 282-0002. Calcul des auteurs.

Enfin, la financiarisation de l'économie implique aussi un arrimage de la rémunération des hauts gestionnaires des entreprises sur la performance financière à court terme. On constate que l'importante croissance de la rémunération au rendement vient démultiplier le salaire de ces derniers. En effet, le salaire moyen des patrons des 100 plus grandes entreprises du Canada représente maintenant 235 fois le salaire moyen de leurs employés et employés<sup>16</sup>. Ce ratio était environ de 20 dans les années 70.

<sup>16</sup> CCPA (2012). « *The Overcompensation : Executive Pay in Canada* », <http://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/overcompensating>.

### **c) Certains changements sociaux**

Plusieurs changements sociaux ont contribué à la croissance des inégalités. Par exemple, l'émergence de divertissements culturels et sportifs internationaux, qui ont créé leur système de vedettariat planétaire, ainsi que la montée de l'individualisme et la valorisation exacerbée du « succès », y ont contribué. Quant à l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, cela a engendré des effets contradictoires. D'une part, cela a permis – de manière incomplète encore – de réduire l'écart de revenus entre les hommes et les femmes, ce qui a contribué à la réduction des inégalités. D'autre part, on constate que l'augmentation du nombre de couples non mixtes en termes de statut socioéconomique (classe sociale d'origine et niveau de scolarité) accroît les inégalités entre les ménages. Les hauts salariés ont tendance à se marier entre eux, ce qui augmente le contraste avec les couples dont un seul membre occupe un emploi peu rémunéré<sup>17</sup>.

### **d) Détérioration de l'encadrement réglementaire et institutionnel**

Pour plusieurs analystes, le retour des inégalités plus fortes ne résulte pas uniquement de facteurs économiques et sociaux, mais représente la conséquence directe de plusieurs choix politiques et institutionnels. La montée du néolibéralisme depuis la fin des années 70 est venue justifier un ensemble de réformes réglementaires et institutionnelles qui ont nui à la capacité de la classe moyenne et des plus pauvres d'obtenir leur part de la richesse collective. On assiste au contournement des normes du travail par les employeurs afin d'imposer une précarisation du travail. Plusieurs réformes sont venues réduire l'accès aux principaux programmes de protection du revenu et ont souvent résulté en un gel du niveau de leurs prestations. Rappelons que la précédente réforme de l'assurance-chômage dans les années 1990 avait eu pour effet de soustraire presque la moitié des chômeuses et chômeurs à l'accès au soutien financier. Nous avons fort à craindre que la réforme actuelle proposée par le gouvernement conservateur aggravera davantage cette exclusion.

Le déclin relatif de la syndicalisation représente une cause institutionnelle importante de l'augmentation des inégalités. Depuis le début des années 1980, les taux de syndicalisation ont diminué de 30 % à 12 % aux États-Unis et de 37 % à 30 % au Canada. L'importante présence des syndicats dans les sociétés occidentales avait permis à la fois une diminution des inégalités, mais aussi la constitution d'une classe moyenne forte. Le fait que la croissance des inégalités se fasse grandement au détriment de la classe moyenne n'est pas étranger aux reculs de la syndicalisation. Un ensemble de réformes réglementaires ou administratives a facilité les stratégies antisyndicales des employeurs dans les dernières décennies<sup>18</sup>. La santé relative du mouvement syndical québécois et sa présence encore relativement ample dans le

---

<sup>17</sup> Selon l'étude de l'OCDE, ces mariages non mixtes expliqueraient jusqu'à 10 % de la croissance des inégalités dans le monde. OCDE (2012). « Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent », mars 2012.

<sup>18</sup> Voir l'analyse de la conjoncture sociopolitique de mars 2012 pour plus de détails sur l'offensive conservatrice contre les travailleuses et travailleurs syndiqués.

secteur privé expliquent sans doute une bonne part de la moindre inégalité des revenus dans notre province.

### **e) Une fiscalité moins progressive**

La fiscalité constitue l'outil le plus puissant que possèdent les gouvernements afin de redistribuer la richesse entre leurs citoyennes et citoyens. D'une part, ils peuvent, grâce à l'impôt sur le revenu, venir capter une part plus ou moins importante des revenus excessifs des plus riches et laisser quasi indemne le maigre chèque de paye des plus précaires. D'autre part, cet impôt sert à financer différents transferts qui permettent aux citoyennes et citoyens les moins nantis d'obtenir un supplément de revenus souvent essentiel pour atteindre un niveau de vie modeste, mais décent.

Si l'on observe la tendance mondiale en ce qui concerne la fiscalité des individus, on constate une diminution généralisée de la progressivité des régimes d'imposition. Les résultats de la maîtrise du chercheur Nicolas Zorn, publiés par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), démontrent clairement qu'au Québec le taux d'imposition sur les derniers paliers de revenus a chuté depuis les années 1980<sup>19</sup>. Pendant la même période, les revenus du 1 % des plus riches ont explosé. Hasard ou causalité ? Il semble que la fiscalité soit l'un des facteurs principaux qui expliqueraient la montée des inégalités au Canada. L'OCDE, qui classe le Canada au 24<sup>e</sup> rang pour l'effet redistributif de ses impôts actuels, estime que si ce dernier avait maintenu la progressivité de son impôt au niveau de la moyenne des pays membres, près des deux tiers de l'accroissement de l'écart de revenus auraient été neutralisés<sup>20</sup>. Entre l'exemple des membres européens et celui des pays anglo-saxons (l'Angleterre et les États-Unis en tête), le Canada a décidé de suivre ce dernier groupe moins égalitaire.

## **Conclusion**

Bien que plusieurs prétextent la fatalité de la mondialisation de l'économie et la nécessité qu'elle imposerait de rester « compétitif » pour justifier les réductions de l'impôt progressif et le démantèlement de l'encadrement réglementaire et institutionnel, nous devons réaffirmer que ces réformes sont le fruit de choix politiques conscients. Au cœur d'une crise économique qui continue à faire des ravages au sein de la population en général, il semble plus évident que jamais que le néolibéralisme aura moins servi à promouvoir « l'efficacité économique » promise, mais beaucoup plus à assurer qu'une minorité puisse s'accaparer des privilèges disproportionnés sans être embarrassés.

---

<sup>19</sup> ZORN, Nicolas (2012). « Le 1 % québécois : martyr fiscal ? - Étude sur l'évolution des revenus et de l'impôt du premier centile québécois », Note de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine (novembre).

<sup>20</sup> Voir <http://www.csls.ca/reports/csls2012-08.pdf>.



## **Pour en savoir plus : quelques liens et références**

Dossier étoffé de l'Institut du nouveau monde sur les inégalités,  
<http://www.inm.qc.ca/inegalites/presentation>.

ZORN, Nicolas (2012). « Le 1 % québécois : martyr fiscal ? – Étude sur l'évolution des revenus et de l'impôt du premier centile québécois », Note de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine (novembre), 61 p.  
[http://www.irec.net/upload/File/notederecherche1\\_novembre2012.pdf](http://www.irec.net/upload/File/notederecherche1_novembre2012.pdf).

LAMOUREUX, Josée et Gilles BOURQUE (2011). « Les inégalités aux Québec : si la tendance se maintient... », *Note d'intervention de l'Institut de recherche en économie contemporaine*, n° 10 (octobre), 5 p.  
<http://www.irec.net/upload/File/noteintervention10octobre2011.pdf>.

RAPPORT DE L'INSTITUT BROADBENT (2012). « Vers un Canada plus juste – un rapport sur l'inégalité économique et sociale au Canada », 26 p.  
[http://www.broadbentinstitute.ca/sites/default/files/documents/brod\\_equalityfr\\_0.pdf](http://www.broadbentinstitute.ca/sites/default/files/documents/brod_equalityfr_0.pdf).

L'INSTITUT D'INFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE (IRIS) a publié trois billets de blogue lors de la diffusion des nouvelles données sur la répartition des revenus par Statistiques Canada :

- (1) Le 1 % au Québec : plus de revenus, moins d'impôt,  
<http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/le-1-au-quebec-1-plus-de-revenus-moins-dimpots> ;
- (2) Le 1 % au Québec : le riche québécois est un homme montréalais,  
<http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/le-1-au-quebec-2-le-riche-quebecois-est-un-homme-montrealais-2> ;
- (3) Le 1 % au Québec : facile d'entrer dans le club ?,  
<http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/le-1-au-quebec-3-facile-dentrer-dans-le-club>.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2012). « Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent » (26 mars), <http://www.oecd.org/fr/social/soc/49205213.pdf>.